RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 32FD6219-86AF-89CA-8368-3ED1BDF50A52

2CBI
Société par actions simplifiée
au capital de 225 395 euros
Siège social : ZA Baussais 2
2 Rue Jeanne Barret
79260 LA CRECHE
844 657 841 RCS NIORT

ACTE PORTANT DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

Les soussignés :

- **Monsieur Christophe CARBONNIER**, demeurant [redacted] propriétaire de 132 712 actions en pleine propriété,

- **Monsieur Nicolas BREUIL**, demeurant Lieudit Jardenat 16260 CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE, propriétaire de 60 001 actions en pleine propriété,

- **Monsieur Philippe CASSAN**, demeurant [redacted] propriétaire de 32 682 actions en pleine propriété,

Détenant ensemble 225 395 actions, soit la totalité des actions de 1 euro de valeur nominale chacune, composant le capital social de la société par actions simplifiée **2CBI** ci-dessus désignée (« **la Société** »),

Agissant en qualité de seuls Associés de la Société,

Après avoir rappelé :

* que le commissaire aux comptes « AUNIS CONSEIL », commissaire aux comptes titulaire de la Société, désignée pour une durée de six exercices, par délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 9 juillet 2021, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027, a cédé son portefeuille clientèle à la société dénommée « STE D'AUDIT ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DE LA ROCHELLE ET DU CENTRE OUEST - AUDICO », société à responsabilité limitée pluripersonnelle, dont le siège social est situé Rue François Hennebique - Zone d'Activités commerciales Les Greffières - 17140 LAGORD, immatriculée au RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 339 424 079, société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste officielle des commissaires aux comptes,

* que cette opération de cession de portefeuille clientèle est devenue définitive à la date du 30 septembre 2025 et a entraîné la transmission de la mission de commissariat aux comptes de la société « AUNIS CONSEIL » à la société « STE D'AUDIT ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DE LA ROCHELLE ET DU CENTRE OUEST - AUDICO ».

Docusign Envelope ID: 32FD6219-86AF-89CA-8368-3ED1BDF50A52

Ont, conformément aux dispositions légales et à l'article 21 des statuts, pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- la constatation de la cession du portefeuille clientèle du Commissaire aux Comptes Titulaire « AUNIS CONSEIL » et poursuite du mandat par la société acquéreur, la société dénommée « STE D'AUDIT ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DE LA ROCHELLE ET DU CENTRE OUEST - AUDICO »

PREMIERE DECISION

Les Associés, après avoir pris connaissance des documents justificatifs produits par le Président :

- prennent acte du nouvel acquéreur du portefeuille clientèle de la société « AUNIS CONSEIL », à savoir la société dénommée « STE D'AUDIT ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DE LA ROCHELLE ET DU CENTRE OUEST - AUDICO » à effet du 30 septembre 2025 ;

- constatent que la société dénommée « STE D'AUDIT ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DE LA ROCHELLE ET DU CENTRE OUEST - AUDICO » dont le siège social est situé Rue François Hennebique - Zone d'Activités commerciales Les Greffières - 17140 LAGORD, immatriculée au RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 339 424 079, inscrite sur la liste des commissaires aux comptes, vient aux droits de la société « AUNIS CONSEIL » avec effet au 30 septembre 2025 ;

- et décident de constater la poursuite du mandat de commissariat aux comptes titulaire de la société « AUNIS CONSEIL » par la société « STE D'AUDIT ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DE LA ROCHELLE ET DU CENTRE OUEST - AUDICO » pour la durée restant à courir du mandat initialement confié à la société « AUNIS CONSEIL », soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.

DEUXIEME DECISION

Les Associés donnent tous pouvoirs au Président à l'effet d'accomplir les formalités légales et réglementaires consécutives à la décision ci-dessus.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les Associés, sera conservé dans les archives de la Société.

Le 28 septembre 2026

Signé électroniquement conformément aux articles 1366, 1367 et 1375 du Code Civil, par chacun des soussignés au moyen d'un procédé fiable d'identification mis en œuvre par A.B.R.S. Conseil & Défense au moyen de son compte Docusign® ; les soussignés s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée par le service susmentionné.

Les Associés :

Monsieur Christophe CARBONNIER



Docusign Envelope ID: 32FD6219-86AF-89CA-8368-3ED1BDF50A52

Monsieur Nicolas BREUIL



Monsieur Philippe CASSAN

